

## **NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE**

### **17<sup>ème</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 JUIN 2025 À 07H30**

#### **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - HÔTEL DE VILLE DU GOSIER**

#### **1. Délégations partielles accordées au Maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT ;**

Par ordonnance du juge des référés en date du 19 mai 2025, le Tribunal Administratif de Guadeloupe a suspendu la délibération n°INCM-2025-4S-DAJA-22 portant délégation au Maire en vertu de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À la suite de cette situation, le juge des référés a demandé expressément la tenue d'un Conseil Municipal en urgence dans un délai de huit jours aux fins de délibération sur la délégation de compétence du maire.

Le conseil municipal ayant procédé à l'élection du Maire le 15 avril 2025, il est demandé de lui donner délégation dans les conditions fixées à l'article L. 2122-22 alinéa 16 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vue d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

#### **2. Autorisation donnée au maire pour la passation et l'exécution des marchés publics relatifs à la réalisation des travaux de couverture du terrain de basket de Belle Plaine ;**

Le terrain de basket Erik NEGRIT est situé le long de la route de Belle Plaine, à côté du terrain de football AS-DRAGON. Après une première phase de travaux visant la réhabilitation du terrain sportif, la Ville souhaite désormais installer une structure métallique avec une toiture rigide à double pente pour la couverture du terrain.

#### **3. Approbation de transfert du portage du projet de création d'une Zone de Mouillage et d'Equipements Légers (ZMEL) sur le domaine public maritime de la commune du Gosier**

La Communauté d'agglomération la Riviera du Levant (CARL) a délibéré le 14 novembre 2022 pour réaliser des opérations d'aménagement de zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) sur le littoral des communes membres de la CARL. Ce projet vise à réglementer le stationnement des bateaux dans des conditions respectueuses de l'environnement et en termes de sécurité. La CARL a donc réalisé l'ensemble des études préalables, de conception ainsi que les dossiers réglementaires pour la ZMEL du Gosier.

#### **4. Approbation du projet global de création d'une Zone de Mouillage et d'équipement Légers à la commune du Gosier - Validation du plan de financement et autorisation du lancement de la phase 1.**

La ville du Gosier a délibéré pour entériner le transfert du projet de création d'une Zone de Mouillage et d'Equipements Leger (ZMEL). A ce titre, elle devient maître d'ouvrage de l'opération et ainsi compétente en matière de gestion des autorisations, des subventions, des études et des travaux.

Le projet de ZMEL est un projet global qui se réalisera en deux phases :

1. Travaux en mer portant sur la création de mouillage pour bateaux ;
2. Travaux à terre portant sur la création d'une capitainerie, incluant les services obligatoires d'une ZMEL.

**Concernant la phase 1**, les études de projet ont été réalisées en 2023 par le cabinet SAFEGE / SUEZ CONSULTING, maître d'œuvre désigné de l'opération. Le coût actualisé des travaux, tenant compte de l'inflation, est aujourd'hui estimé à **1.600.613,93 € HT**.

Les marchés de travaux seront publiés prochainement, en même temps que la ville engagera les procédures réglementaires relatives au Dossier Loi sur l'Eau (DLE) et aux Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Maritime.

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à trois mois, avec une réalisation prévue pendant le dernier trimestre 2025.